

IN FASTER TIMES

Article 1er : Sont promues aux échelons ci-après, au titre de l'année 1985, les Inspectrices du préscolaire des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement), dont les noms suivent Acc = néant

Au 2ème échelon

- KIMBERBA née MBUYO (Véronique), E/C du 5.10.1985 Brazzaville

Au 3ème échelon

- EWANI née KOLILA, CLIFFORD MAINA (Geneviève), E/C du 14.10.1985 Brazzaville

Au 4ème échelon

- ELENDÉ née THOBO (Germaine), E/C du 15.01.1985 Brazzaville

Article 2 : Le présent arrêté qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde, pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au Journal Officiel, de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 21 AVRIL 1986

PAR LE PREMIER MINISTRE

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSICHA. /-

Ange Edouard FOUNGUI. /-

AMPLIATIONS :

DGFP/DGPCE 3
DPAA 2
JORPC 1
Dossiers/DPAA 9
DGB 3
DCF 2
Dossier 9
B/Solde 2
B/C 3
Intéressées 3
Archives 2
SGG/BC 1
BST/DGPCE 1.-